



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coopération et coordination
des politiques et des programmes, notamment
établissement de nouvelles orientations à l'intention
du Partenariat de collaboration sur les forêts**

Cadre 2008 et 2009 du Partenariat de collaboration sur les forêts

Document d'information

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif des activités communes et des activités concertées entreprises par le Partenariat de collaboration sur les forêts en 2007 et en 2008. Dans ses résolutions et décisions, le Forum des Nations Unies sur les forêts a récemment salué l'importante contribution du Partenariat. Dans l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, les États Membres ont demandé une intensification de l'appui donné au Partenariat de collaboration sur les forêts aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives communes, tandis que le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015 prévoit que le Partenariat multiplie les effets de synergie et étudie les possibilités d'activités conjointes au service de la gestion durable des forêts, des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant.

* E/CN.18/2009/1.



Depuis son rapport précédent (E/CN.18/2007/6), le Partenariat apporte son concours à de nouvelles initiatives communes concernant le financement de la gestion durable des forêts, les forêts face aux changements climatiques et la dégradation des forêts. Le Partenariat continue également à mettre au point et à élargir les initiatives existantes relatives au Recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts, les groupes mondiaux d'experts en matière de forêts, la rationalisation de l'établissement des rapports, la création d'un service mondial d'information forestière et la mise au point de son propre site Web. Les membres du Partenariat s'associent à des activités touchant l'amélioration de la gouvernance et l'application des réglementations forestières, la recherche sur la mosaïque du paysage forestier, le suivi, l'évaluation et la communication de l'information, la restauration du paysage forestier et la remise en état des terres dégradées, la communication avec le public et les activités de vulgarisation, et l'éducation forestière.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Liens avec des résolutions et décisions récentes du Forum des Nations Unies sur les forêts . .	3
III. Initiatives communes du Partenariat de collaboration sur les forêts	4
A. Nouvelles initiatives	4
B. Initiatives en cours	8
IV. Autres activités entreprises en collaboration.	10
A. Renforcement de l'application des réglementations forestières et de la gouvernance. . .	10
B. Programme de recherche sur la mosaïque des paysages forestiers	11
C. Suivi, évaluation et communication de l'information	11
D. Restauration des paysages forestiers et remise en état des terres dégradées	12
E. Communication et vulgarisation	12
F. Éducation forestière : synthèse et stratégie.	12

I. Introduction

1. Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) est un mécanisme mis sur pied de façon informelle par 14 organisations internationales, institutions et secrétariats dont le programme de travail porte pour une bonne part sur les forêts¹. Créé afin de renforcer la coopération et la concertation entre ses membres, il appuie les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, notamment les mesures prises par les pays afin de gérer durablement les forêts. Le Partenariat se réunit régulièrement afin d'échanger les données d'expérience, d'examiner les questions nouvelles et de mettre au point des initiatives communes dans des domaines d'intérêt commun. Les membres du Partenariat mettent à profit leurs atouts et leurs points forts institutionnels et s'efforcent de parler d'une seule voix, de véhiculer le même message et de faciliter l'adoption de solutions partant de la base.

2. Conformément à leur engagement d'épauler le Forum des Nations Unies sur les forêts, plusieurs membres du Partenariat ont pris une part active à deux initiatives dirigées par les pays : l'atelier sur la gouvernance forestière et la décentralisation en Afrique, qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud), en avril 2008, et le Dialogue international sur le financement de la gestion durable des forêts, tenu à Paramaribo en septembre 2008. De plus, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a accepté de détacher l'un de ses spécialistes auprès du secrétariat du Forum en 2009.

II. Liens avec des résolutions et décisions récentes du Forum des Nations Unies sur les forêts

3. À sa septième session, en 2007, le Forum des Nations Unies sur les forêts est parvenu à un accord sur l'instrument juridiquement non contraignant sur les forêts, instrument marquant, et le programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015. Ces deux documents mettent en évidence des éléments clefs sur lesquels axer les futures orientations internationales et invitent les membres du Partenariat à s'associer activement aux activités.

4. Fruit de plus de 15 ans de négociations consacrées aux orientations mondiales, l'instrument juridiquement non contraignant sur les forêts renforce l'engagement politique en faveur de la gestion durable des forêts et oriente la coopération internationale. Il vise à faciliter la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, définit des politiques et mesures nationales, et décrit des mesures de coopération internationale et des moyens d'exécution. La plupart des mesures ont trait aux activités entreprises par le Partenariat et ses membres, notamment les

¹ Le Partenariat de collaboration sur les forêts se compose des membres suivants : le Centre pour la recherche forestière internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Union internationale des instituts de recherche forestière, le secrétariat du Fonds mondial pour l'environnement, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre mondial d'agroforesterie, la Banque mondiale et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

travaux portant sur les critères et indicateurs, l'innovation scientifique et technique, la sensibilisation du public, la recherche-développement, la gouvernance, les programmes forestiers nationaux, les études d'impact sur l'environnement, les menaces qui pèsent sur la santé des forêts, et les zones protégées. L'instrument recense également des domaines potentiels de collaboration, tels que les connaissances traditionnelles, les mesures d'incitation, l'instauration d'un climat incitant le secteur privé et les collectivités locales à investir dans les forêts, et l'accès aux ressources et aux marchés afin de promouvoir les moyens de subsistance.

5. L'instrument engage également les États Membres à appuyer les mesures prises par le Partenariat afin de concevoir et de lancer des initiatives communes. En leur qualité de membres des organes directeurs du Partenariat, ils sont invités à veiller à ce que les priorités et les programmes des partenaires soient coordonnés et concourent aux mêmes objectifs.

6. Le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts définit les thèmes et activités du Forum pour la période 2007-2015 et offre un certain nombre d'occasions au Partenariat et à ses membres de s'associer au dialogue intergouvernemental. Il met en évidence l'initiative du Partenariat tendant à rationaliser l'établissement des rapports et prévoit la poursuite de l'harmonisation du suivi, de l'évaluation et de la communication de l'information. Le Partenariat y est invité à créer des effets de synergie et à étudier les possibilités d'activités conjointes au service de la gestion durable des forêts, des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant. Les membres du Partenariat sont également invités à mettre en commun l'information relative aux activités entreprises pour appuyer l'Année internationale des forêts en 2011.

7. Soucieux de saisir les occasions offertes par les documents issus de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres accords internationaux sur les forêts en 2007, le Partenariat a tenu un dialogue stratégique à Bonn en février 2008, à l'occasion duquel ses membres sont convenus qu'il fallait faire progresser la question du financement et mieux faire connaître la diversité des apports et des fonctions des forêts. S'agissant des changements climatiques, les membres du Partenariat ont noté que les aspects liés à l'adaptation et à l'atténuation qui figurent dans leurs mandats, stratégies et programmes tombaient à point nommé et ont jugé qu'il fallait intensifier la coopération et la concertation dans ce domaine. Ils ont aussi décidé de s'attacher à revitaliser l'initiative commune tendant à rationaliser l'établissement des rapports, à renforcer l'appui à la gouvernance et à l'application des réglementations forestières et à promouvoir l'utilisation efficace de la science et de la technique dans les mécanismes forestiers internationaux.

III. Initiatives communes du Partenariat de collaboration sur les forêts

A. Nouvelles initiatives

8. Depuis 2007, le Partenariat a entrepris plusieurs nouvelles initiatives à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Financement de la gestion durable des forêts

9. En décembre 2007, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a invité cinq membres du Partenariat qui avaient une vaste expérience du financement des forêts – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'OIBT, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Banque mondiale – à constituer un Groupe consultatif du financement². Les membres du Groupe consultatif ont été chargés d'apporter un concours technique aux préparatifs de la huitième session du Forum. À cette occasion, la FAO et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux ont remanié de fond en comble le Recueil d'informations du PCF sur le financement de la gestion durable des forêts.

10. Le Groupe consultatif du financement a également demandé l'établissement d'une étude intitulée « Financing flows and needs to implement the non-legally binding instrument on all types of forests »³ qui recense les besoins de financement et les sources et mécanismes de financement de la gestion durable des forêts. Les constatations de l'étude ont été présentées en 2008 à une réunion du Groupe spécial d'experts, chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, une approche par portefeuille et un cadre de financement des forêts.

11. L'étude est une analyse objective des sources et des lacunes de financement relatives à la gestion durable des forêts et à l'instrument concernant les forêts. Elle montre également que les mécanismes internationaux de financement évoluent rapidement et sont axés en partie sur la gestion durable des forêts et en partie sur les mesures de nature à contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à la préservation de la diversité biologique. Elle insiste en outre sur le fait que le financement dégagé pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et de l'instrument concernant les forêts est inadapté. À cet égard, la communauté internationale est invitée à envisager de se doter d'un nouvel instrument ou mécanisme afin d'augmenter les ressources financières de façon systématique et prévisible.

Cadre stratégique concernant les forêts et le changement climatique

12. Depuis avril 2008, tous les membres du Partenariat participent à l'établissement du Cadre stratégique concernant les forêts et le changement climatique⁴, document qui propose une action sectorielle coordonnée pour faire face aux changements climatiques mondiaux. Il décrit le rôle tactique que la gestion durable des forêts, y compris la préservation des forêts, la remise en état et la régénération, joue dans l'atténuation à long terme des changements climatiques. Il constitue également un mécanisme qui se prête bien aux initiatives relatives à l'adaptation et à la lutte contre la dégradation des forêts, puisqu'il repose sur le savoir-faire collectif des membres du Partenariat concernant des questions complexes telles que le respect des réglementations relatives aux forêts, l'appui aux

² Voir <http://www.fao.org/forestry/cpf-finance/fr>.

³ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/forests/pdf/aheg/finance/AGF_Financing_Study.pdf.

⁴ Le document peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/forestry/cpf-climatechange>.

moyens de subsistance et la préservation dans le cadre de l'aménagement du territoire.

13. Le cadre a été lancé à Poznan (Pologne) lors de la quatorzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue en décembre 2008. Il s'articule autour de six grands points :

a) La gestion durable des forêts offre un cadre efficace pour atténuer les changements climatiques et faciliter l'adaptation;

b) La mise en œuvre des mesures d'atténuation et celles des mesures d'adaptation doivent se faire en parallèle;

c) La collaboration intersectorielle, les mesures d'incitation économique et la fourniture de nouveaux moyens de subsistance sont indispensables pour réduire le déboisement et la dégradation des forêts;

d) Le renforcement des capacités et la réforme de la gouvernance revêtent un caractère pressant;

e) Un suivi et une évaluation fiables aident à prendre des décisions au vu de toute l'information utile mais exigent une meilleure coordination à tous les niveaux;

f) Les membres du Partenariat sont convaincus du bien-fondé d'une démarche concertée et globale en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation.

14. Le cadre stratégique vise à faciliter les préparatifs du régime climatique après 2012 et l'élaboration d'un mécanisme reposant sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de réduire les émissions provoquées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement. Il a également pour but de renforcer la coordination des activités et l'intégration intersectorielle des aspects touchant les changements climatiques dans la gestion durable des forêts.

Groupe d'experts sur l'adaptation des forêts au changement climatique

15. Le groupe d'experts sur l'adaptation des forêts au changement climatique a été créé en 2007 dans le cadre de l'initiative commune du Partenariat sur la science et la technique (voir par. 22). Composé de scientifiques de renom, le groupe a procédé à une évaluation exhaustive de l'information scientifique disponible sur l'adaptation des forêts et des populations tributaires des forêts aux changements climatiques. Les travaux du groupe visent à faciliter l'élaboration de réponses adaptées aux effets des changements climatiques sur les forêts et les arbres, sur la base des connaissances les plus récentes.

16. S'appuyant sur les publications scientifiques et d'autres sources d'information, y compris le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le groupe d'experts a examiné les éléments d'information relatifs au lien qui existe entre les écosystèmes forestiers et le climat, et a observé les effets des changements climatiques sur les forêts et les populations qui en sont tributaires et fait des projections sur la question, en s'intéressant aux points faibles et aux options d'adaptation sur les plans de la gestion et des orientations. Fort de son évaluation, le groupe a établi un dossier à l'intention du Forum des Nations Unies sur les forêts

pour examen à sa huitième session; le rapport d'évaluation complet sera publié au même moment après avoir fait l'objet d'un examen collégial.

Journée des forêts

17. Ces dernières années, la question des forêts a occupé une place de choix lors des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Soucieux de faire fond sur cet intérêt, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a organisé, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat, une Journée des forêts à l'occasion de la treizième et de la quatorzième réunions de la Conférence des Parties⁵. Dans les deux cas, le thème retenu portait sur l'adaptation des programmes d'action consacrés aux forêts et aux changements climatiques et les débats ont été axés sur un ensemble de questions touchant directement les changements climatiques : le rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques, y compris la réduction des émissions provoquées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, les problèmes soulevés par le suivi et la collecte de données, les coûts de transaction et d'opportunité sur les marchés des produits forestiers et les marchés des droits d'émission de carbone, la gouvernance, y compris les droits, l'application des réglementations, la pauvreté et les modes de subsistance, et les incitations financières, telles que le paiement des services rendus par les écosystèmes. Les deux rencontres ont attiré plus de 800 scientifiques, décideurs et représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Initiative commune contre la dégradation des forêts

18. Dans le prolongement des travaux d'harmonisation des définitions sur les forêts et de rationalisation de l'établissement des rapports⁶, le Partenariat a lancé une initiative commune en vue de recenser les paramètres et les indicateurs supplétifs sur la dégradation des forêts et les forêts dégradées ainsi que les méthodes d'évaluation et de suivi. Il s'agit par là de mieux faire connaître les diverses facettes du problème et de renforcer la capacité des pays de les suivre, de les évaluer et d'en rendre compte, notamment au vu de l'attention attachée à la question sur le plan international. Les pays et les organismes s'occupant des forêts ont reçu un questionnaire leur demandant de communiquer la définition et les paramètres qu'ils utilisent en ce qui concerne la dégradation des forêts, des renseignements sur les évaluations effectuées aux échelons national ou local dans ce domaine, et des éléments d'information qui permettront de choisir des sujets sur lesquels mener des études de cas.

19. L'initiative contre la dégradation des forêts fait fond sur l'examen consacré par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat aux définitions et aux méthodes d'évaluation des émissions provoquées par la dégradation des forêts, les récentes consultations informelles d'experts de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁷, les activités du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies, la réunion organisée

⁵ Voir <http://www.cifor.cgiar.org/Events/COP-ForestDay/Introduction.htm> et http://www.cifor.cgiar.org/Events/COP14-ForestDay/forest_day2008.htm.

⁶ Voir <http://www.fao.org/forestry/43155/fr>.

⁷ Voir http://www.unfccc.int/methods_science/redd/items/4579.php.

par l'OIBT, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) et la FAO, dans le cadre de la deuxième Journée des forêts, les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre mondial de surveillance pour la conservation sur le morcèlement des forêts et d'autres indicateurs de la diversité biologique dans le cadre de la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, le projet de la FAO, du PNUE et du FEM sur l'évaluation de la dégradation des terres en zone aride, et le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers.

B. Initiatives en cours

Recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts

20. Le Recueil d'informations du PCF sur le financement de la gestion durable des forêts⁸ est une base de données qui regroupe plus de 800 sources de financement, dont 15 ont trait aux changements climatiques (fonds pour le carbone). Il vise principalement à aider les pays et les praticiens à trouver comment financer les projets de gestion durable des forêts, mais il constitue aussi un outil majeur pour évaluer les fonds disponibles à l'appui des mesures nationales recensées dans l'instrument concernant tous les types de forêts ainsi que les lacunes de financement. Les renseignements figurant dans le Recueil proviennent des organismes de développement, des pays, des membres du Partenariat, d'organisations et de mécanismes internationaux œuvrant dans le domaine des forêts, de banques de développement, du secteur privé, de mécanismes régionaux, de fondations et d'organisations non gouvernementales. Il porte sur des questions telles que l'atténuation de la pauvreté, l'accès aux marchés, les systèmes de certification forestière, la gestion des forêts à l'échelon local, les petites et moyennes entreprises dont les activités sont liées aux forêts et la gouvernance des forêts.

21. Les fonctions de recherche ont été réorganisées, d'une part, afin d'améliorer la fiabilité des résultats et, d'autre part, afin de les rendre plus conviviales. Le bulletin d'information électronique est désormais publié tous les deux mois. La FAO a conçu et tient à jour la base de données, en collaboration avec d'autres membres du Partenariat et le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.

Groupes mondiaux d'experts en matière de forêts

22. Initiative du Partenariat dirigée par l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), les groupes mondiaux d'experts en matière de forêts (ancienne initiative commune sur la science et la technique) mettent leurs connaissances scientifiques des forêts et des arbres au service des gouvernements et des mécanismes intergouvernementaux. Il s'agit de groupes thématiques qui rassemblent des spécialistes de renommée mondiale chargés de fournir des évaluations scientifiques indépendantes sur des questions particulièrement graves qui intéressent les décideurs. Ils établissent des rapports d'évaluation très fouillés qui font l'objet d'un examen collégial ainsi que des synthèses à l'intention des décideurs.

⁸ <http://www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook/fr>.

23. Le Forum et les autres mécanismes intergouvernementaux ont besoin d'informations scientifiques fiables, besoin auquel répondent les groupes mondiaux d'experts en matière de forêts par l'intermédiaire de rapports ponctuels consacrés à des questions majeures qui font le point des connaissances les plus récentes. Les groupes facilitent ainsi la prise de décisions à l'échelon mondial et contribuent à la réalisation des objectifs internationaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement convenus au niveau international. L'accent est actuellement mis sur les forêts et l'adaptation aux changements climatiques par l'intermédiaire du groupe d'experts sur l'adaptation des forêts au changement climatique (voir par. 15 et 16), mais les thèmes futurs pourraient porter sur la bioénergie, les forêts et les liens avec l'eau, et les politiques axées sur les paysages.

Initiative commune sur la rationalisation de l'établissement des rapports

24. Soucieux de réduire la charge de travail que représente l'établissement de rapports par les pays et de rationaliser la communication de l'information, les membres du Partenariat se sont attachés à réorganiser les demandes concernant les rapports, à synchroniser les périodes de communication de l'information, à harmoniser les méthodes de collecte de données, à renforcer la comparabilité et la compatibilité des données, à faciliter l'accès à l'information et les échanges de données, et à étoffer les capacités nationales. Le Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers a créé un portail⁹ qui aide les utilisateurs à trouver les rapports nationaux sur les forêts et d'autres informations, telles qu'un calendrier et des directives régissant l'établissement des rapports. La FAO tient le site à jour, en étroite collaboration avec les autres membres du Groupe de travail.

25. Un certain nombre de membres du Partenariat ont pris des mesures afin d'alléger la tâche que constitue pour les pays la communication de renseignements : la FAO, l'OIBT et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique coordonnent leurs activités de collecte de données, notamment dans le cadre du programme d'évaluation des ressources forestières mondiales. L'évaluation qui aura lieu en 2010 vise à rassembler des données sur les principaux aspects de la gestion durable des forêts et à faciliter le suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, à l'instrument concernant les forêts, à l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et à d'autres cibles et objectifs fixés dans l'Accord international sur les bois tropicaux, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres mécanismes. Malgré les efforts faits pour réduire le nombre de rapports, la demande semble augmenter. À cet égard, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts établit actuellement une note de réflexion et des recommandations, qui devraient être prêtes vers le milieu de 2009.

Service mondial d'information forestière

26. Le Service mondial d'information forestière (GFIS) est un portail Internet¹⁰ qui permet de diffuser et de mettre en commun une vaste gamme de données et d'informations concernant les forêts. Dans le cadre de cette initiative, le Partenariat met au point des normes communes d'échange d'informations, renforce les

⁹ <http://www.fao.org/forestry/cpf-mar/fr>.

¹⁰ <http://www.gfis.net>.

capacités et resserre les partenariats entre fournisseurs et utilisateurs de données. L'IUFRO dirige l'initiative, en collaboration avec la FAO, le CIFOR, l'OIBT, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Bureau de l'informatique biologique du Service géologique des États-Unis.

27. Le portail du Service mondial d'information forestière reçoit actuellement des informations émanant de plus de 130 partenaires de par le monde. Des améliorations constantes y sont apportées afin d'aider les fournisseurs de données à mieux faire connaître leurs ressources. Le portail comprend un outil de recherche et des fonctions de consultation qui permettent d'accéder à des dépêches, à une liste de manifestations, à des publications et à des avis de vacance de poste. L'Institut finlandais de recherche forestière est chargé de la conception technique et de la mise à jour du portail.

Site Web du Partenariat

28. Le site Web du Partenariat¹¹ permet de diffuser des informations et de donner accès à des renseignements sur le Partenariat et ses activités, notamment le Recueil d'informations du PCF sur le financement de la gestion durable des forêts et le portail sur les rapports forestiers. On y trouve des publications, telles que la brochure du Partenariat, des documents directifs, des rapports périodiques, des déclarations et des rapports sur des réunions. Le site comporte des liens vers les calendriers de diverses manifestations organisées par les membres du Partenariat et donne accès aux coordonnées des interlocuteurs désignés par les membres. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts tient le site à jour, en étroite collaboration avec la FAO.

IV. Autres activités entreprises en collaboration

A. Renforcement de l'application des réglementations forestières et de la gouvernance

29. Plusieurs membres du Partenariat sont très actifs dans le domaine de la gouvernance et de la législation forestière. La Banque mondiale s'attache aux côtés de certains partenaires à faciliter les débats des pouvoirs publics et à obtenir des engagements fermes. La FAO et l'OIBT œuvrent ensemble au renforcement des capacités. L'UICN travaille avec de nombreux partenaires dans le cadre du projet de gouvernance mondiale des forêts, tandis que le CIFOR et d'autres partenaires mettent l'accent sur les aspects sociaux de la question.

30. Les membres savent que la bonne gouvernance est une œuvre en devenir et non une fin en soi. Même si l'on ne dispose pas d'indicateurs de progrès concrets, les efforts et les investissements consentis se traduisent par une amélioration de la gestion des forêts et une évolution des politiques nationales. La bonne gouvernance constitue la clef de voûte d'un mécanisme efficace de réduction des émissions découlant du déboisement et de la dégradation des forêts. Les membres du Partenariat ont également estimé que les questions suivantes méritaient que l'on s'y intéresse : la viabilité par rapport à la légalité, la collaboration avec des parties prenantes non associées au Partenariat, l'intensification de la collaboration avec les

¹¹ <http://www.fao.org/forestry/cpf/fr>.

institutions locales et le secteur privé, et les droits des populations locales et des groupes autochtones.

B. Programme de recherche sur la mosaïque des paysages forestiers

31. Le programme sur la biodiversité mis en œuvre par le CIFOR et le Centre mondial d'agroforesterie¹² (ICRAF) privilégie la multifonctionnalité de la mosaïque des paysages forestiers, c'est-à-dire des zones qui appuient toute une gamme d'activités forestières, agricoles et urbaines et d'activités de subsistance et dont on sait qu'elles contribuent de façon majeure à la diversité biologique. Les recherches entreprises par les différentes parties prenantes à différents niveaux sont axées sur la viabilité de l'utilisation des ressources naturelles, la préservation de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices. Le programme vise à créer des effets de synergie et à promouvoir le dialogue et la constitution de réseaux, et offre l'occasion de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience dans différentes disciplines, en différents lieux et à différentes échelles. Il a pour but d'offrir des services collectifs en ce qu'il examine les relations entre la diversité biologique et la garantie des moyens d'existence dans des paysages multifonctionnels, les phénomènes écologiques et la dynamique spatiale de la biodiversité dans la mosaïque des paysages forestiers, les possibilités et les obstacles à surmonter en ce qui concerne la préservation de la diversité, l'utilisation durable de la mosaïque des paysages forestiers et le partage équitable des avantages qu'elle offre, et les possibilités d'harmoniser les règles et instruments du droit coutumier et législatif.

C. Suivi, évaluation et communication de l'information

32. Plusieurs membres du Partenariat renforcent les capacités de suivi, d'évaluation et de communication de l'information aux échelons national et régional. La FAO, le Gouvernement japonais, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'OIBT et le PNUE s'attachent à aider les pays de la région Asie-Pacifique à se doter d'un système harmonisé de suivi, d'évaluation et de communication de l'information. Des réseaux nationaux de coordonnateurs ont été créés ou sont sur le point de l'être dans le cadre de divers mécanismes, conventions et organismes relatifs aux forêts. L'initiative a également pour but de fournir une formation aux fins de l'harmonisation de la classification des forêts par télédétection, de former des spécialistes de la visualisation bi- et tridimensionnelle des données, de mettre au point des indicateurs sur la dégradation des forêts, le déboisement et le morçèlement des forêts, et d'harmoniser la gestion de l'information relative aux évaluations et aux inventaires nationaux des forêts.

¹² http://www.cifor.cgiar.org/Research/ENV/Themes/Bio/biodiversity_platform.htm.

D. Restauration des paysages forestiers et remise en état des terres dégradées

33. Les membres du Partenariat concourent activement au Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers¹³, qui évalue la restauration des paysages forestiers dans le cadre de la mise en œuvre des textes et accords internationaux et régionaux, en procédant à des études de cas et en organisant des ateliers.

34. Le Partenariat continue à constituer son réseau d'apprentissage, à élargir ses activités de communication et à renforcer ses cadres juridiques, politiques et institutionnels à l'appui de la restauration des paysages forestiers. En 2007, l'IUFRO a organisé une Conférence internationale sur la restauration des paysages forestiers afin d'examiner les fondements scientifiques du concept et ses liens avec la pratique et les politiques. En 2008, l'UICN a organisé un atelier international consacré à la restauration des paysages forestiers et aux liens avec les changements climatiques dans le comté de Miyun (Chine), l'idée étant de mettre en commun l'information relative à la restauration des paysages forestiers, à la gestion des bassins versants et aux liens entre les forêts et les changements climatiques.

E. Communication et vulgarisation

35. En 2008, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a collaboré avec le PNUE et la FAO à la mise au point de la première édition de l'ouvrage *Vital Forest Graphics*, qui dresse un bilan de l'état des forêts dans le monde sous forme de graphiques, de cartes et d'autres illustrations. La publication, qui devrait paraître en 2009, s'appuie sur des études de cas effectuées par un groupe d'auteurs très divers sur des questions touchant les forêts tropicales.

36. L'ICRAF, l'UICN et l'OIBT renforcent la communication avec les partenaires extérieurs en leur qualité de membres du Comité directeur du Dialogue sur les forêts, initiative dirigée par la société civile afin d'encourager le débat sur des questions d'intérêt mondial¹⁴. Le Partenariat s'est inspiré de la déclaration du Dialogue sur les forêts concernant les forêts et les changements climatiques lorsqu'il a élaboré son cadre stratégique en vue d'apporter une réponse coordonnée aux problèmes qui se faisaient jour dans ce domaine.

F. Éducation forestière : synthèse et stratégie

37. En 2007, l'ICRAF, en collaboration avec la FAO, l'IUFRO, l'OIBT et le Partenariat international en éducation forestière, a accueilli le premier atelier mondial d'éducation forestière et a reçu à cette occasion 90 participants originaires de 29 pays. Les exposés et stratégies présentés à cette occasion se sont révélés très intéressants et ont été repris dans un ouvrage intitulé *New Perspectives in Forestry Education*¹⁵ paru en 2008. Un dossier d'orientation intitulé « Future forestry education » a également été constitué afin d'aider les responsables des politiques et

¹³ <http://www.unep-wcmc.org/forest/restoration/globalpartnership>.

¹⁴ Voir <http://research.yale.edu/gisf/tfd>.

¹⁵ <http://www.worldagroforestrycentre.org/af1/downloads/publications/PDFs/B15713.PDF>.

de l'éducation à prendre des mesures en vue d'adapter l'éducation forestière aux besoins actuels et futurs.
